



Bornage et prescription décennale

Par **ierrehesse**, le **03/12/2012** à **13:44**

Bonjour,

j'ai vendu un terrain à bâtir, il y a 3 ans et demi et l'acquéreur me demande aujourd'hui de procéder à un bornage concernant la délimitation avec une parcelle voisine. Or cette parcelle est délimitée depuis plus de 30 ans par un muret en parpaing et une construction en limite de propriété. Ce bornage est-il vraiment à ma charge, et d'autre part ne peut-on pas invoquer la prescription décennale.

Merci pour votre réponse.

Pierrehesse